

Bulletin d'informations Municipales

Le mot du Maire

2012, c'est fini et on enchaîne avec 2013. Ainsi, les années nous entraînent inexorablement dans le tourbillon de la vie. Joies et peines ont encore jalonné cette année passée.

Les fêtes de fin d'année sont pour beaucoup d'entre nous l'occasion de moments privilégiés, de partage en famille ou entre amis. Ces instants de bonheur et de joie permettent d'estomper nos préoccupations. Néanmoins, nous n'oublions pas celles et ceux qui rencontrent des difficultés dans leur vie de tous les jours et qui vivent péniblement ces moments ternis par les conséquences de la crise financière et économique. Nos pensées vont plus particulièrement aux Turennois qui sont malades, seuls ou sans emploi et qui sont préoccupés par leur avenir.

Que 2013 vous apporte surtout la santé et des joies simples en famille, entre amis, loin des turbulences monétaires ou médiatiques qui accaparent notre quotidien mais aussi, et peut-être surtout, que la crise économique épargne votre activité professionnelle.

2013 sera encore pour nous une année de labeur et de disponibilité envers les Turennois.

Les gros chantiers que nous avons programmés en début de mandat sont, soit terminés, soit bien engagés.

* La nouvelle école est en service, à la satisfaction générale, depuis septembre 2010.

* Récemment, nous avons inauguré en présence des autorités et de nombreux Turennois les travaux de restauration de la place de la halle et de la rue du commandant Charollais.

* Les travaux de restauration de la tour de Mauriolle et d'accessibilité à la chapelle des capucins sont bien avancés, la passerelle qui clôturera ce projet sera installée vers le 20 janvier.

* Les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif à Combe Brunet, entièrement financés par l'Agglo de Brive, sont également en cours. Mais là, nous sommes vraiment dans le dur...comme en atteste la faible vitesse d'avancement. Après cette dernière tranche de travaux, le programme d'assainissement collectif du bourg et de ses environs que nous avons initié dès 2002 sera totalement réalisé.

* Il reste pour 2013 la restauration de la Grange Rouge et sa transformation en salle multifonctions. Après la signature du permis de construire le 5 septembre, nous avons lancé l'appel public à concurrence. Le conseil municipal, réuni le 18 décembre, a définitivement validé le choix des entreprises et le montant des dépenses prévisionnelles pour 10 des 11 lots qui constituent le marché. Les travaux débiteront en février 2013 pour une durée d'environ 8 mois. Les plans que nous avons présentés dans le numéro 16 de ce journal en mars 2012 n'ont pas été modifiés.

A suivre...

Mairie de Turenne
Tél : 05 55 85 91 15

Sommaire du Numéro 19

- Page 2 à 4 : La page des Associations
- Page 5 à 10 : Compte rendu du Conseil Municipal
- Page 11 à 14 : Le Conseil Municipal vous informe
- Page 15 à 16 : Infos diverses

suite mot du Maire

Le plan de financement est également bouclé, seule une aide européenne n'est pas encore totalement contractualisée. Au terme de longues et parfois pénibles palabres, je puis vous affirmer que nous serons au-delà du taux de 50 % de subvention. Mais nous aurons l'occasion de revenir sur ce dossier majeur pour notre commune.

Nous souhaitons à chacune et à chacun d'entre vous de très bonnes fêtes de fin d'année.

LES AMOUREUX DES JARDINS DE LA VICOMTE

L'Association les Amoureux des Jardins de la Vicomté présente ses vœux de bonheur et de santé aux Turennois.

Que l'année 2013 voit l'ensemble de ses membres participer aux différentes activités qui leur sont proposées : soirée du goût, troc aux graines et aux plantes de printemps et d'automne, visite de beaux jardins, divers ateliers de travaux manuels autour de la confection de cartes de vœux pour Noël, compositions florales pour se faire plaisir, promenades-cueillette...Et, tout au long de l'année, lors des réunions amicales mensuelles, découverte, approfondissement de techniques, savoir-faire et autres conseils afin de décliner au mieux notre passion autour des jardins.

Nous invitons les Turennois à nous rejoindre et, en attendant, nous présentons à tous nos Meilleurs vœux de bonheur et de santé.

Nos prochains rendez- :

Samedi 5 janvier 2013 à 17h00 : inventaire de nos graines de variétés anciennes, élaboration du programme autour du greffage d'arbres fruitiers, questions diverses.

Samedi 2 février 2013 à 17h00 : assemblée générale Salle de la Mairie de Turenne.

Pour tout renseignement :

Les Amoureux des Jardins de la Vicomté . Mairie de TURENNE

Tél : 05 55 85 55 42 ou clauz@orange.fr

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

Un nouveau bureau de l'Association des Parents d'Elèves a été élu en octobre :

- présidente : Mme DURANTON Nathalie
- vice-présidente : Mme ARENA Marlène
- trésorière : Mme LAFAYE Sophie
- trésorière adjointe : Mme GREGORY Sylvie
- secrétaire : Mme CERTES Clarisse
- secrétaire ajointe : Mme BEYLIE Sandrine

Le loto qui a eu lieu le samedi 1^{er} décembre 2012 a rencontré un franc succès ; environ 190 personnes y ont participé pour remporter les nombreux lots offerts par l'Association des Parents d'Elèves, les commerçants et les parents.

Les fonds récoltés permettront de participer aux projets des enseignantes, d'acheter du matériel et d'organiser des activités ou sorties pour les enfants de l'école.

Prochaine manifestation envisagée: une animation pour Carnaval.

LA PETANQUE TURENNOISE

Les adeptes de la Pétanque étaient nombreux à l'Assemblée Générale du Club qui s'est déroulée le 26 Octobre 2012 à la Salle Polyvalente.

La Pétanque Turennoise compte à ce jour 17 licenciés et 22 cartes de membres honoraires.

Le bilan de l'année a été rappelé par le Président :

- Concours de belote, loto, concours de pétanque, repas de fin d'année, repas champêtre et surtout la brocante à la Gare, qui a connu encore cette année un vif succès.

Le bilan financier a été donné par le trésorier qui a fait ressortir une trésorerie saine au sein du Club.

Dans les questions diverses, il a été demandé aux membres du bureau s'il était possible d'organiser une sortie d'une journée pour les licenciés et les membres actifs du club.

Une réunion s'est déroulée à ce sujet le Mardi 18 Décembre à 15h à la Salle polyvalente.

Pour l'élection du bureau, les deux vices présidents ne souhaitaient pas se représenter.

Président : Jacques VALLON
 Vice-président : Jean Paul ROUGIER
 Vice-président : Christian BOUBERT
 Secrétaire : Cathy CHASLES
 Secrétaire adjoint : Marcel CHASTRUSSE
 Trésorier : Jean COLOMBIER
 Trésorier adjoint : Alain AVIT.

Le bureau s'est réuni le 29 Novembre pour établir le calendrier des manifestations pour 2013 :

- **Vendredi 4 Janvier** : Concours de belote
- **Samedi 2 Février** : Repas de fin d'année
- **Dimanche 24 Février** : Loto
- **Vendredi 3 Mai** : Concours de pétanque Vétérans
- **Vendredi 21 Juin** : Concours de pétanque Vétérans
- **Samedi 10 Août** : Concours de pétanque ouvert à tous et repas Champêtre
- **Dimanche 18 Août** : Brocante

La Pétanque Turennoise vous souhaite à toutes et à tous de Bonnes et Heureuses fêtes de fin d'Année.

Le Bureau.

TURENNE PASSION

2012 se termine après une année bien remplie pour notre dixième anniversaire.

Je tiens à remercier les bénévoles, les adhérents, Monsieur le Maire, les employés communaux ainsi que les fidèles participants à nos manifestations qui, sans leur contribution, ne permettrait pas la réalisation de ces animations.

Le calendrier 2013 vous sera présenté dans le prochain bulletin municipal, en attendant l'équipe de Turenne Passion se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année, santé, bonheur et prospérité à chacune et chacun d'entre vous pour cette nouvelle année 2013.

Le président et toute l'équipe de Turenne Passion

TURENNE GYMNASTIQUE VITALITE

Le TGV garde le cap.

La gymnastique, c'est possible et c'est même conseillé pour être en pleine forme. On peut éviter des chutes en améliorant son équilibre par des exercices qui redonnent souplesse, tonus et confiance en soi. C'est pourquoi Turenne Gymnastique Vitalité propose de la gymnastique pour des personnes actives et retraitées. Cette discipline spécialement adaptée à toutes (les hommes faisant défaut) se compose d'exercices de renforcement musculaire, d'équilibre, de mobilité articulaire sur fond de musique douce : les mouvements proposés sont lents, doux et sans à-coup.

Ainsi, 22 participantes se retrouvent tous les mercredis de 19h15 à 20h15 à la Salle Polyvalente pour suivre des cours prodigués par Anne-Marie Falzon, animatrice sportive diplômée d'Etat, formée par la Fédération Française d'éducation physique et gymnastique volontaire. Le groupe se renouvelle et se connaît bien depuis 11 ans et les séances se déroulent dans la bonne humeur.

Cette manière de faire des exercices dans la bonne humeur retardera le vieillissement.

Pour les nouveaux arrivants sur la commune, venez voir et essayer : notre vœu le plus cher est de vous y accueillir gratuitement pour votre premier cours.

Tél : 05.55.85.58.92.

Sportivement . H. Crespel.

LES AMIS DE TURENNE

Les « Amis de Turenne » ont entamé la préparation de leur programme de l'été prochain, qui sera comme cette année composé de soutiens à des expositions, et d'accueil de concertistes ... Nous allons faire en sorte de soutenir des peintres et sculpteurs issus de Turenne et de sa région ou y ayant des attaches, et allons promouvoir des musiques qui auraient pu retentir dans les édifices de notre patrimoine, Collégiale et Chapelle des Capucins. Nous souhaitons en effet organiser notre programmation autour de l'idée de la « musique à l'époque de la Vicomté », que cette musique soit populaire ou plus élaborée... N'oublions pas que tous les compositeurs des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, notamment, puisaient leur inspiration dans les musiques entendues lors des fêtes villageoises : bourrées, gavottes et sarabandes ... D'ores et déjà, nous savons pouvoir compter sur 3 concerts et 3 expositions, mais attendons d'autres initiatives.

Le 8 décembre a eu lieu à Turenne le premier concert décentralisé des « 13 arches » ; nous espérons que cette expérience sera suivie de nombreuses autres ...

Enfin, après l'édition d'une brochure consacrée à la Collégiale, les Amis de Turenne vont travailler cet hiver à la réalisation d'un panneau permettant aux visiteurs de la collégiale de mieux comprendre toutes les beautés et significations du retable du grand autel.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 04 Septembre 2012 à 20 heures 30

Membres présents :

M. Y. Gary, Mr Courdurié, Mme Brisson, Mr Clergeau, Mr Parlange,
Mme Batut, Mr Vallon, Mme Serrager, Mr Tronche, Mr Levard, Mr Bizac
Mr Beylie, Mr Brunerie, Mme Senepart, Mr Claval

Secrétaire de séance : Mr C. Beylie a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE du JOUR :

• **Réhabilitation de la « GRANGE ROUGE » :**

Le Maire fait un point précis de l'état d'avancement du dossier.

Depuis le dépôt du permis de construire le 15 mai, le projet a franchi une à une les étapes administratives.

L'autorisation ministérielle de construire en site classé a été délivrée le 23 juillet 2012 et le 10 août, les commissions défense incendie et accessibilité aux PMR ont également donné un avis favorable.

Il ne reste plus que la conclusion du rapport concernant le diagnostic d'archéologie préventif pour que la DDT ou Monsieur le Préfet du département puisse délivrer le permis de construire.

Le Maire remet à chaque conseiller municipal un tableau récapitulatif du plan prévisionnel de financement tel qu'il peut être établi à ce jour.

Une discussion s'engage sur les différentes lignes de dépenses et de recettes qui figurent sur ce document.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve une nouvelle fois le projet de restauration de la « Grange Rouge »,
- approuve le plan prévisionnel de financement,
- autorise le maire à engager les démarches nécessaires auprès de tous les financeurs pour réaliser l'ensemble de l'opération,
- donne pouvoir au Maire pour signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

• **Demande d'intervention, dotation parlementaire : Grange Rouge**

Le Maire rappelle le projet de restauration et de transformation de la « Grange Rouge » en salle multifonctions avec une vocation culturelle affirmée.

Ce dossier est désormais bien avancé, il a en particulier obtenu l'avis favorable du ministère de l'environnement pour construire en site classé et l'avis favorable de la commission d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Ce projet prend également en compte la mise en valeur du patrimoine avec la réhabilitation de cette ancienne bâtisse de grande qualité architecturale mais qui se dégradait rapidement.

Le Maire propose de solliciter auprès de nos sénateurs l'attribution d'une subvention au titre de la dotation parlementaire pour nous aider à réaliser l'opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de solliciter une aide de 20.000 € auprès de nos sénateurs,
- donne pouvoir au Maire pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de l'opération.

• **Proposition d'utilisation du bâtiment de la Poste :**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal, qu'au début de l'été, la personne qui tient la pizzeria mobile devant le Vival, a demandé si elle pouvait utiliser les locaux de la poste.

Après une visite des locaux, elle est revenue en mairie avec un projet de travaux de l'ordre de 30 000 € hors les mises aux normes que le propriétaire des murs (la commune) devrait réaliser.

Elle propose de souscrire un bail de 3, 6, 9 ans.

Il poursuit en indiquant que de son point de vue, la commune ne peut pas s'engager sur un projet à si long terme dans la mesure où il est nécessaire de réhabiliter totalement ce bâtiment avant d'en définir son utilisation future (local commercial, salle d'exposition,...). Compte tenu des projets en cours, en particulier la Grange rouge, ce dossier ne pourra être finalisé que par la nouvelle équipe qui « sortira » des urnes en 2014. En attendant, on ne peut lui proposer qu'un bail précaire de 6 mois pour 2012 et pour 2013.

Le conseil municipal est d'accord avec cette proposition même si certains regrettent de ne pouvoir mieux aider le développement de l'activité commerciale.

Le conseil municipal demande au Maire de rencontrer à nouveau cette personne pour rechercher la meilleure formule possible.

- **Projet des statuts du Syndicat mixte du Grand Site de Collonges-Turenne**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5111-1 à L 5111-6 et L 5721-1 à L 5722-10

- Vu le code de l'Environnement,

- Vu la mise en œuvre par l'État depuis 1976 d'une politique des Grands Sites, qui est une partie intégrante de la protection des monuments naturels et des sites instaurés par les lois de 1906 et 1930,

- Vu le décret du 1^{er} juillet 1996 portant classement parmi les sites du Département de la Corrèze de l'ensemble formé par le village de Collonges la Rouge, son vallon et les collines avoisinantes, situé sur la commune de Collonges la Rouge,

- Vu le décret du 27 avril 2010 portant classement parmi les sites du Département de la Corrèze de l'ensemble formé par de la butte de Turenne et ses environs sur le territoire des communes de Ligneyrac, Noailhac et Turenne,

- Vu la délibération du conseil municipal de Turenne du 7 juillet 2004 décidant de mettre en œuvre l'opération Grand Site,

- Vu la délibération du conseil municipal de Collonges du 7 septembre 2004 décidant de mettre en œuvre l'opération Grand Site,

- Vu les délibérations du conseil municipal de Turenne et de Collonges décidant de constituer un syndicat mixte à vocation unique pour la gestion du Grand Site « Collonges -Turenne»,

- Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission supérieure des Sites, et paysage du 22 novembre 2007,

- Vu la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement qui a introduit le label « Grand Site de France »,

- Vu la circulaire du 21 janvier 2011 relative à la politique des Grands Sites,

Exposé des faits :

Le Maire rappelle brièvement l'historique de l'Opération Grand Site depuis son lancement par une délibération des conseils municipaux de Collonges en date du 1^{er} septembre 2004 et de Turenne en date du 7 juillet 2004.

Ce projet a été retenu à l'unanimité à toutes les étapes de la procédure par la DREAL, la section française de l'ICOMOS, la commission départementale des Sites et enfin par la commission supérieure des Sites en novembre 2007. Cette dernière a également validé le périmètre du « Grand Site » qui s'étend sur la totalité des communes de Collonges, de Ligneyrac, de Noailhac, de Saillac et de Turenne.

L'opération Grand site « Collonges -Turenne » aurait pu être lancée dès ce moment là.

Mais, compte tenu des difficultés soulevées par le Classement de la butte de Turenne, il a été décidé, d'un commun accord avec les services de l'Etat, de ne rien engager tant que le dossier de classement de la Butte de Turenne ne serait pas définitivement acté.

Par ailleurs, les deux communes à l'initiative du projet ont toujours considéré que cette « opération Grand Site » devait être gérée par un syndicat mixte à vocation unique au sein duquel toutes les parties prenantes seraient présentes. Cette position était également partagée par les communes de Ligneyrac, Noailhac et Saillac.

Les projets de statuts ont fait l'objet d'échanges d'abord avec les services de l'État pour leur validation juridique et ensuite entre toutes les parties concernées.

Le Conseil Général de la Corrèze, le Conseil Régional du Limousin, la communauté de communes du midi corrézien et l'Agglo de Brive ont parfaitement pris en considération l'intérêt de ce projet pour la notoriété et le développement économique de notre territoire et ont confirmé leur volonté d'être associés à sa mise en œuvre au sein du syndicat mixte constitué à cet effet.

Le Syndicat mixte ouvert sera constitué après arrêté préfectoral et après délibérations concordantes de l'ensemble des collectivités concernées mentionnées dans le projet de statuts. Ces derniers ont été adressés à chaque conseiller municipal avec la convocation.

Une discussion s'engage sur plusieurs points des statuts :

-Tout d'abord, il doit être clairement précisé que ce syndicat ne conduira que des études, les investissements réalisés sur chacune des communes du territoire du Grand Site seront portés par la commune concernée à qui incombera également la partie d'autofinancement restant due après la recherche de toutes les subventions possibles. Aucune opération ne pourra être engagée sur une commune sans l'accord de son conseil Municipal.

Le conseil municipal demande qu'à l'alinéa 2 a soit précisé des seules études.

-Le maire précise que le budget du syndicat sera un budget de fonctionnement limité au salaire d'une personne mise à disposition à mi-temps et des charges administratives afférentes soit entre 30 et 40 000 € par an répartis au prorata du nombre de voix telles que définies à l'article 8 des statuts.

-Enfin le maire précise qu'il a été convenu au cours des réunions préparatoires que les délégués des communes pas plus que le Président ne percevraient d'indemnité.

Le conseil municipal demande à ce que cette phrase soit inscrite dans les statuts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide par 12 voix pour et 3 voix contre :

-de créer un syndicat mixte ouvert

-d'approuver le projet de statuts ci-joint

- de saisir le Préfet de cette création,

- donne pouvoir au Maire pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

PS : Après vérification, les services de l'Etat et de l'Agglo m'ont fait savoir qu'il n'était pas possible, selon les dispositions du CGCT, d'inscrire dans les statuts que ni les membres du syndicat ni le Président ne percevraient d'indemnité. Cette disposition étant du seul ressort du comité syndical. Elle figurera donc dans le règlement intérieur que votera le comité syndical après sa mise en place.

• **Désignation des membres au Comité Syndical :**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5111-1 à L5111-6 et L5721-1 à L5722-10

- Vu le code de l'Environnement,

- Vu la mise en œuvre par l'Etat depuis 1976 d'une politique des Grands Sites, qui est une partie intégrante de la protection des monuments naturels et des sites instaurés par les lois de 1906 et de 1930,

- Vu la délibération du conseil municipal de Turenne en date du 4 septembre 2012 ayant décidé la création d'un syndicat mixte ouvert pour la gestion du Grand Site « Collonges Turenne »,

Le Maire rappelle que la commune de Turenne sera représentée au comité syndical par trois délégués titulaires et trois délégués suppléants qu'il convient de désigner.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- désigne par 12 voix pour et trois abstentions,

Délégués titulaires : Mr **GARY** Yves, maire
Mme **SENEPART** Anne, conseillère municipale
Mr **LEVARD** Jacques, conseiller municipal

Délégués suppléants : Mr **CLERGEAU** Jean-Paul, 3^{ème} adjoint
Mr **BIZAC** André, conseiller municipal
Mme **BATUT** Martine, conseillère municipale déléguée

- donne pouvoir au Maire pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette désignation.

- **Transfert de la compétence « action sociale d'intérêt communautaire » à l'Agglomération de Brive :**

Par délibération du 29 juin 2012, l'Agglomération de Brive a décidé à une très forte majorité (52 voix pour, 3 contre et 1 abstention) de se prononcer favorablement sur la prise de compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire » à compter du 01/01/2013.

La volonté communautaire de prendre la compétence action sociale reconnue d'intérêt s'explique par deux enjeux majeurs de territoire :

- 1) **Agir pour l'égalité des chances dès le plus jeune âge** : il s'agit d'un enjeu déjà repéré et inscrit dans la délibération du 15 décembre 2011
- 2) **Accompagner les mutations économiques, sociales et démographiques du territoire** : l'agglo aurait à moyen ou long terme à gérer des agréments et des services à l'échelle d'un vaste territoire en lien avec son développement (SCOT, PLU, Zones d'Activité...).

Le Maire indique au Conseil que cette prise de compétence l'inquiète beaucoup et qu'il a exprimé ses préoccupations devant toutes les instances de l'Agglo. Ses inquiétudes sont motivées par le grand nombre de personnes qui va être transféré à l'Agglo (près de 280) par les charges de fonctionnement que cela va générer même si pour la première année la diminution de l'attribution de compensation des communes concernées permettra d'équilibrer le budget. Au cours des prochaines années, les charges de personnel et les équipements nécessaires à l'application pleine et entière de cette compétence ne pourront qu'augmenter et grever d'autant les capacités d'autofinancement de l'Agglo pour d'autres investissements.

Conformément à l'article L 5211-17 du code général des collectivités territoriales, chaque commune dispose de trois mois à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'EPCI pour se prononcer sur cette proposition de transfert.

Toutefois, malgré les inquiétudes et conscient que les réserves n'ont pas été entendues puisque cette prise de compétence a été votée à une très forte majorité, le Maire propose que le conseil municipal prenne acte de ce transfert sans s'y opposer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 voix contre,

DÉCIDE

Article 1 : de prendre acte de la délégation de la compétence action sociale d'intérêt communautaire à l'Agglo de Brive .

Article 2 : d'autoriser le Maire à prendre toutes les dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

- **Demande de subvention : enfouissement de réseaux à Turenne-Gare :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

- que suite au devis du Bureau d'études DEJANTE à Malemort, en date du 15 mai 2012 concernant la mission de Maîtrise d'œuvre, il a été décidé de retenir comme Maître d'œuvre ce Bureau d'études. Il a été chargé de l'établissement du dossier Projet, de la direction de l'exécution des travaux et de l'assistance lors des opérations de réception.

- Que suite à cette décision, ce bureau vient de nous présenter un dossier technique avec un devis estimatif s'élevant à **31 655 € TTC** soit **26 468 € HT**.

Ce projet étant susceptible d'être financé par le Conseil Général, Monsieur le Maire propose :

- de solliciter auprès du Président du Conseil Général, une subvention aussi élevée que possible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Donne son accord de principe,
- Sollicite une intervention auprès de Monsieur le Président du Conseil Général en vue de l'octroi d'une subvention,
- Charge Monsieur le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires en vue de la réalisation des travaux, et donne pouvoir pour signer tous documents techniques, administratifs et financiers.

- **Encaissement de chèques :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception en mairie de plusieurs chèques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- autorise le maire à encaisser ces chèques.

- **QUESTIONS DIVERSES :**

Indemnité du trésorier :

Comme les années précédentes, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- de prendre acte de l'acceptation du receveur municipal et de lui accorder l'indemnité de conseil,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Mr JC. Plenert, receveur municipal, pour la durée de sa gestion et s'élèvera à 439,64 € pour 2012.

Convention avec la société « Sarl Textile Emploi » :

Un conteneur de collecte de textile recyclable a été installé en face du local technique.

Une convention de prestation de collecte a été signée, pour un an, avec cette société.

Distributeur de billets :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de l'installation du distributeur de billets, il a été convenu avec la Banque Tarneaud que la commune prenne en charge l'installation des lignes téléphoniques nécessaires.

La participation annuelle s'élève à 1.800€ pour les consommations téléphoniques.

La banque Tarneaud nous a adressé une facture de 1.800€ H.T. soit 2.152,80€ TTC pour la période de Janvier 2011 à Janvier 2012 correspondant à nos accords initiaux.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal accepte cette participation et décide de régler la somme de 2.152,80€ à la Banque Tarneaud.

Le distributeur de billets a été retiré par la Banque Tarneaud.

A. Senepart fait part au conseil municipal qu'on pourrait recontacter le Crédit Agricole de Meyssac.

Participation aux frais de scolarisation : Commune de Cosnac, année 2011/2012.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide d'accepter de participer aux frais de fournitures scolaires,
- décide que le montant de cette participation pour l'année scolaire 2011/2012 s'élèvera à 59,00 € par enfant,
- donne pouvoir au Maire pour mettre en œuvre cette décision.

Information :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que le comité de pilotage du Site Classé se réunira le 14 septembre 2012, à 9 heures 30, à la Chambre de commerce à Brive pour examiner le cahier de gestion du site.

Mr A. Bizac fait part au conseil municipal que les portes du cimetière sont en mauvais état, la petite porte est toujours ouverte.

De plus, des voitures restent en permanence stationnées le long du mur du cimetière. Le maire indique qu'il va prévenir la gendarmerie pour décider de ce qui pourrait être fait.

Il signale également que les glycines, le long du presbytère, devraient être attachées.

L'état des toilettes publiques est déplorable.

A. Senepart fait part au conseil municipal que Mr et Mme Guillemain ont signalé que la protection en bois (la rambarde) au dessus la « prison » est dans un état défectueux.

Mr Courdurié doit se rendre sur place avec les employés communaux.

Mr M. Brunerie fait circuler des photos des conteneurs « qui débordent » en haut du bourg. Le Maire indique que c'est d'abord la responsabilité individuelle et le sens civique de chacun qui est en cause. Le simple bon sens voudrait que lorsqu'un container est saturé, on ne déverse pas les immondices à côté. La collectivité est impuissante, elle n'a pas de bonne réponse à ce genre de comportement totalement irrespectueux. Mais c'est vraiment scandaleux de voir un tel « spectacle » dans un village touristique.

A. Senepart signale qu'un seul passage du camion de ramassage des ordures ménagères pendant l'été, est trop juste.

J. Vallon demande la pose de deux panneaux de 50 Kms dans le village de « La Brunerie ». Le maire répond qu'entre les panneaux d'entrée et de sortie des villages la vitesse est déjà limitée à 50 kms/h. Mais on va satisfaire cette demande tout en sachant que cela ne changera rien au comportement des automobilistes comme on a pu le constater ailleurs.

P. Tronche demande si l'aire des camping-cars est payante. Le maire répond qu'elle l'était mais qu'elle ne l'est plus car nous avons eu, en peu de temps, deux obturations du monnayeur dont la réparation a coûté beaucoup plus cher que la recette collectée... alors on a arrêté.

Pourrait-on installer un système de paiement par carte bancaire ? Sans doute, mais avec un investissement de 5 à 6000 € plus le coût d'une ligne téléphonique.

J. Levard signale qu'il a été retrouvé les devis de la construction de l'église.

Un guide de visite de la collégiale a été édité par l'association des « Amis de Turenne » au prix de 3,00 €.

N. Brisson, adjointe, fait un point sur l'effectif de la rentrée scolaire : 67 enfants.

- Cycle I (maternelle) : 22 enfants, Cycle II : 21 enfants et Cycle III : 24 enfants.

Horaires d'Ouverture de la Mairie

Lundi	: 8h30 à 12h30	13h00 à 17h30	fermée au public
Mardi	: 8h30 à 12h30	13h30 à 16h30	
Mercredi	: 8h30 à 12h30	13h30 à 16h30	
Jeudi	: 8h30 à 12h30	13h30 à 17h30	fermée au public
Vendredi	: 8h30 à 12h30	13h30 à 16h30	

Inauguration de la place de la halle. (Extraits du discours du maire)

C'est avec le plus grand plaisir, que le Maire et le conseil municipal accueillent les autorités et la population pour inaugurer les travaux de restauration de la place de l'ancienne halle. Cet espace public a une vraie et longue histoire.

A la belle époque de la Vicomté, cette place, au cœur du bourg marchand, était la porte d'entrée dans la cité et le carrefour des voies qui venaient de Brive, allaient vers le château au nord, vers l'hôpital St Jean et Gramat au sud, vers la Collégiale et la vallée de la Tourmente à l'est, endroit stratégique s'il en est puisque c'est sur cette dernière que se situaient les moulins. Ce n'est pas pour rien qu'elle s'appelait alors la « place du milieu ». C'est en raison de cette situation qu'une halle a été construite à cet endroit vers 1625 selon Madame Guély qui connaît parfaitement toute l'histoire de la Vicomté.

Dans le contexte sans doute très difficile de l'époque, quelques années après la fin de la deuxième guerre, nos prédécesseurs avaient bien d'autres priorités ; en 1951, ils ont envisagé la démolition de cette halle en mauvais état qui ne servait plus. De plus, elle était trop encombrante et gênait la circulation motorisée des voitures et des tracteurs qui se développaient.

Mais le site était classé depuis 1943, il fallait obtenir l'accord de l'inspecteur des Beaux Arts. Ce dernier a donné un avis favorable à la démolition le 18 janvier 1952 en indiquant que « cette halle était dans un état vétuste, dangereux et ne présentait du point de vue architectural aucun intérêt ». Dès lors, son sort était scellé. En 1953 elle a été démolie et l'adjudicataire a même eu l'autorisation d'emporter les pierres. Aujourd'hui cet édifice ne serait sans doute pas abattu et je ne suis pas convaincu que l'A.B.F. émettrait le même avis ; ce sont vraisemblablement les voitures qui devraient trouver une autre voie...

Mais personne n'est en droit de reprocher quoi que ce soit à ceux qui, à un moment précis de l'histoire du village, ont pris cette décision sans doute difficile. Même si cet exercice est délicat et sujet à caution, essayons de nous glisser « dans la peau » des élus de l'époque. Je dois vous avouer que j'aurais très vraisemblablement voté pour la démolition de « ce vieux machin » qui ne servait plus à rien, si ce n'est à compliquer la vie de tous les jours alors qu'il y avait bien d'autres choses à faire.

Mais il n'en reste pas moins vrai que cet espace est et doit rester le cœur de vie du village, il est le passage obligé pour entrer dans le village et le découvrir ensuite. Une porte d'entrée accueillante, c'est un peu un large sourire et une main tendue sur le pas de la porte qui vous rassure et vous invite à continuer d'avancer « achaba d'entra » en quelque sorte.

Au cours du mandat précédent, le conseil municipal a réfléchi à la restauration de cet espace. Mais après les élections, il est apparu à la nouvelle équipe que la priorité était la construction de l'école maternelle.

Dès la fin 2009, après avoir choisi notre maître d'œuvre la gare Architectes à Excideuil en Dordogne, nous nous sommes remis au boulot et ce ne fut pas une mince affaire... Au terme d'un an de projets, contre-projets, modifications de plus ou moins grande importance, Luc Joudinaud a réussi la synthèse qui a fait l'unanimité, vous pouvez chaque jour en apprécier le résultat.

Parallèlement, au cours de cette même année, le syndicat des eaux de roche de Vic, le syndicat d'électrification de Meyssac et l'Agglo de Brive pour l'assainissement ont refait à neuf tous les réseaux.

Le chantier a duré trois mois pour un investissement total de 175 000 € HT.

En octobre 2009, nous avons eu le plaisir de recevoir François Hollande avec qui nous avons visité l'ensemble des projets que nous souhaitions réaliser dont l'école et la place de la halle ; au terme de cette visite, le Président nous a simplement dit « on suit » et les financements du Conseil Général ont effectivement suivi. Ceux de l'Etat également comme en atteste le plan de financement définitif ci-dessous :

Je voudrais sincèrement remercier Monsieur le Président du Conseil Général et Monsieur le Sous-préfet pour l'ensemble des aides que je viens de rappeler. Si une inauguration peut paraître un peu formelle, elle a l'immense intérêt de pouvoir remercier publiquement ceux qui vous ont aidés.

Je ne serais pas complet si je ne me tournais pas vers l'entreprise EUROVIA qui a gagné le marché et réalisé avec son partenaire Miane et Vinatier, à la satisfaction générale vraiment, l'ensemble des travaux. Une fois terminé, tout cela paraît assez simple. Mais je crois pouvoir vous dire, pour avoir suivi ce chantier jour après jour avec mes collègues Georges Courdurié et Jean-Paul Clergeau, qu'il a nécessité beaucoup de technicité et de professionnalisme de la part de tous ceux qui l'ont réalisé. Je les félicite et je les remercie tous.

Enfin, il me reste à saluer la compréhension et la patience de mes compatriotes Turennois. En premier lieu, les riverains de la place qui ont forcément subi les désagréments et les inconvénients inévitables. Je pense aussi aux habitants du haut du Bourg qui ont dû, pendant de longues semaines, faire le détour par Turenne gare pour aller à Brive. Personne n'a rouspété, personne ne s'est plaint et je remercie chaleureusement chacune et chacun d'entre vous.

Si les travaux se déroulent comme nous les avons programmés, nous devrions nous retrouver deux nouvelles fois à Turenne d'ici la fin du mandat. Une première fois pour inaugurer l'ensemble patrimonial des Capucins (restauration de la chapelle et de la tour de Mauriolle) et enfin pour l'inauguration de la salle multifonctions de la Grange Rouge. Mais à chaque jour suffit sa peine et on en reparlera le moment venu.

Dépenses		Recettes	
Travaux et honoraires H T	440 000,00	CONSEIL GENERAL dont :	98 140,00
		PAB	81 250,00
		Voirie	6 300,00
		Espaces publics	10 590,00
		ETAT dont :	192 290,00
		PAB	56 000,00
		DREAL	90 500,00
		FISAC	45 790,00
		Total subventions	290 430,00
TVA payée	86 240,00	TVA récupérée	68 200,00
Total des dépenses	526 240,00	Total des recettes	358 630,00
<i>Autofinancement budget commune</i>	<i>167 610,00</i>		



De gauche à droite :

Bernard COMBE : 1^{er} Vice-président du Conseil Général – Shamira KHASRI : Suppléante du Député

Gérard BONNET : Président du Conseil Général – Philippe NAUCHE : Député-Maire de Brive, Président de l'Agglo

Guy MASCRES : Sous-préfet de Brive – Patricia BROUSSOLLE : 1^{ère} Vice présidente de l'Agglo

René TEULADE : Sénateur

COMMISSION DES TRAVAUX

La restauration de la Tour de Mauriolle et l'accès aux personnes à mobilité réduite de la Chapelle des Capucins ont enfin pu commencer après maintes difficultés pour boucler les dossiers techniques et administratifs. A ce jour, les travaux sont bien avancés et devraient être terminés fin Janvier.

La réfection de la Route Redolle – Mongalvy est terminée malgré le retard pris pour permettre l'enfouissement des lignes électriques.

Un important chantier d'assainissement vient de s'ouvrir pour collecter le Lotissement de Combe Brunet, pas tellement par sa taille mais bien plus par la dureté du sol et du sous sol karstique. En raison des congés d'hiver, l'entreprise a arrêté les travaux le 19 Décembre au soir, elle reprendra vers la mi-janvier 2013.



Travaux d'assainissement de Combe Brunet

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Comme chaque année, pour la Cérémonie du Souvenir, nous avons eu le plaisir d'accueillir auprès de nos anciens combattants et porte-drapeaux, les enfants de l'école accompagnés de leur Directrice et des enseignantes ainsi qu'un détachement de militaires du 126^{ème} RI.

Les militaires accompagnés par les enfants ont chanté la « Marseillaise » : un moment de forte émotion et de recueillement pour l'ensemble des participants.



Photos H. Crespel

RECEPTION DES AINES

Dimanche 09 Décembre, le Conseil Municipal et le CCAS ont renouvelé la réception des Aînés de la Commune âgés de plus de 65 ans.

Le Maire a accueilli une centaine de participants à cette réception qui s'est déroulée à l'école, il a souhaité à chacun de passer un agréable moment de convivialité.

A cette occasion, nous avons reçu la Doyenne de la Commune : Mme Paulette Vaguelsy qui a 102 ans et qui habite à Mongalvy. Très élégante, très alerte, une très bonne mémoire, elle a confié au Maire, que le secret de sa vitalité et de son bonheur, c'est tout l'amour que lui portent ses enfants et sa petite fille avec qui elle vit.

Les conversations se sont prolongées un verre à la main autour des tables bien garnies.

Il a également remercié la commission « Cadre de Vie » du Conseil Municipal qui, tout au long de l'année, a travaillé pour choisir les cadeaux et organiser cette fête. Il a souhaité à toutes et à tous de bonnes fêtes et surtout une bonne santé. Toutes les personnes présentes sont reparties avec leur cadeau. Pour ceux et celles qui n'ont pas pu se déplacer, celui-ci leur sera remis à domicile par le Conseiller Municipal de leur secteur.

Nous n'oublierons personne.



COMMISSION SCOLAIRE

Noël arrive ! Tous les enfants ont bien entamé leur calendrier de l'avant et attendent avec impatience le 25 décembre, ce jour si magique !

Pour patienter, tous les élèves accompagnés de leurs enseignantes participeront à la sortie au cinéma Rex le mardi 18 décembre au matin.

2 séances sont au programme pour satisfaire petits et grands.

« La balade de Baboucka » pour les classes du cycle 1 et 2

« Le jour des corneilles » pour la classe du cycle 3

Avant de partir en vacances, un succulent repas de Noël, orchestré par notre chef Josette, sera servi et suivi du passage anticipé du Père-Noël .

La commission scolaire se réunit pour souhaiter aux enfants et à leurs familles, aux enseignantes, ainsi qu'au personnel communal de très bonnes fêtes et tous nos meilleurs vœux pour l'année 2013.

PARC NATURE EVASION

NOUVEAU !!!! à JUGEALS NAZARETH

Le Parc d'Aventure vous propose 4 activités de plein air :

- Parcours dans les arbres (de 3 à 77 ans)
- Rolling Bulle (à partir de 5 ans)
- Paintball (à partir de 16 ans)
- Lazer Game (à partir de 8 ans)

Site ombragé avec buvette, sandwiches, glaces et aire de pique-nique, parking voitures et autocars.

Les périodes d'ouverture :

- Vacances de Pâques/Vacances de Toussaint : 10h à 18h30
Vacances scolaires tous les jours pour les 3 zones
- Avril/Mai/Juin/Septembre : 14h à 19h
Mercredis - Week-end – ponts et jours fériés
- Juillet /Août : 10h à 19h30
Tous les jours pendant les vacances scolaires
- Autres mois : Tous les jours de l'Année pour les groupes minimum 10 personnes, sur réservation

Le Parc se situe : La Guerlie – 19500 –Jugeas- Nazareth

Près du Gouffre de le Fage et des Ecuries du Roi

Pour tous renseignements : tel : 06.16.99.07.95 - www.parc-nature-evasion.fr

email : parc.nature.evasion@orange.fr

DEMOGRAPHIE DU 26 Septembre au 18 Décembre 2012

Naissances :

Elora, Hermine **LAFAYE**, née le 15 octobre 2012 à Brive (19)

« A Russac » 19500 TURENNE

Mariages : Néant

Décès :

Alain **MONEGER**, décédé le 14 octobre 2012 à Brive (19)

SIRTOM

Nous vous remettons dans ce bulletin, un imprimé établi par le SIRTOM,

« **Réduire notre production de déchets... Cap sur la Tarification incitative** »

qui concerne la comptabilisation de votre production de déchets au 1^{er} Janvier 2013 et qui correspond à :

- la facturation de la Tarification Incitative
- les nouvelles modalités de collecte
- les différents équipements

Toute la Commune et chaque lieu-dit ont été sillonnés par un responsable du Sirtom accompagné par deux conseillers municipaux, afin de connaître les problèmes de collecte porte à porte et apporter une solution à chaque cas particulier.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter le Sirtom au 0800.204.054 ou se connecter sur www.sirtom-region-brive.net

RAPPORT ANNUEL DU SYNDICAT DES EAUX de ROCHE de VIC

Le Bureau BD Environnement a établi une note de synthèse du « rapport annuel sur le prix et la qualité sur service public d'eau potable – Exercice 2011 » dont nous vous remettons ci-dessous un extrait .

- **23 Communes adhérentes au Syndicat**, soit une population de 9624 habitants au 01/01/2012
- **La gestion du Service de distribution d'eau potable** : contrat de type « affermage » passé par SAUR France du 01/01/1994 au 31/12/2018.
- **Volumes produits par les Ressources propres du Syndicat** :
 - en 2010 - 852742 m3
 - en 2011 - 833902 m3
- **Les ouvrages de stockage et de traitement**
 - 32 réservoirs semi-enterrés
 - 6 châteaux d'eau
 - 6 bâches de reprise

Soit une capacité totale de stockage de 8320 m3
- **La distribution** :
 - Nombre de branchements :
 - * en 2010 5908
 - * en 2011 5941 (soit + 0.5%)
 - Volumes facturés : (consommés)
 - * en 2010 546801 m3
 - * en 2011 531740 m3 (soit -2,7%)
- **Remarque** :
Consommation moyenne annuelle des abonnés domestiques : 85m3/branchement/an.
En 2011 : 73% des abonnés du Syndicat ont consommés moins de 100m3 par an.
- **Caractéristiques du réseau et ses performances** :
 - Longueur de canalisations : 615 kms dont** :
 - acier : 92 kms
 - fonte : 72 kms
 - polyéthylène : 17 kms
 - PVC : 433 kms
 - **Rendement du réseau de distribution** :
 - * en 2010 71,5%
 - * en 2011 74,8 %
 - **Indice linéaire de perte de réseau** :
 - * en 2010 1,07 m3/jour/km
 - * en 2011 0,93 m3/jour/km
 - **Réparation, liées à des fuites, effectuées sur le réseau** :
 - * en 2010 118
 - * en 2011 82
- **La qualité de l'eau, en 2011** :
Analyses bactériologiques : 60 analyses réalisées : taux de conformité : 96,7%
Analyses physico-chimiques : 73 analyses réalisées : taux de conformité 100%